



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement  
industriel**

Distr.: Générale  
6 juillet 2006

Français  
Original: Anglais

**Conseil du développement industriel**

Trente-deuxième session  
Vienne, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2006  
Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire  
**Mobilisation de ressources financières**

**Comité des programmes et des budgets**

Vingt-deuxième session  
Vienne, 5 et 6 septembre 2006  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Mobilisation de ressources financières**

**Mobilisation de ressources financières**

**Rapport du Directeur général**

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général était prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il rend compte des priorités thématiques et des progrès accomplis dans le développement de partenariats et la mobilisation de ressources financières.

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-2	2
II. Concentration sur trois priorités thématiques . . . . .	3-6	2
III. Développement de partenariats . . . . .	7-9	3
IV. Orientations de la programmation pour l'exercice biennal 2006-2007 . . . . .	10-11	4
V. Progrès accomplis dans la mobilisation de fonds . . . . .	12-13	4
VI. Mesures à prendre par le Comité . . . . .	14	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## I. Introduction

1. Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général était prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources, et de rendre compte des progrès accomplis. Il convient de le lire en parallèle avec le chapitre V du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005* (PBC.22/2-IDB.31/2), qui donne des informations sur les fonds mobilisés auprès des différentes sources disponibles pour financer les services de l'Organisation en 2005.

2. L'Acte constitutif prévoit que les activités de coopération technique sont financées par des fonds inscrits au budget ordinaire. Ces fonds étant limités, il est indispensable que des fonds extrabudgétaires soient mobilisés pour financer les services de l'ONUDI. Comme le montre le *Rapport annuel 2005*, les fonds extrabudgétaires ont augmenté rapidement ces deux dernières années, atteignant 128,4 millions de dollars, soit le niveau le plus élevé depuis 1990. Avec un volume de financement stable d'environ 50 millions de dollars au titre du Protocole de Montréal et du Fonds pour l'environnement mondial, la croissance est venue essentiellement des contributions versées par les pays au Fonds de développement industriel ou à un fonds d'affectation spéciale. Il est donc évident que les contributions des pays sont essentielles pour la réalisation des trois priorités thématiques arrêtées dans le programme de l'Organisation.

## II. Concentration sur trois priorités thématiques

3. L'augmentation rapide des contributions des pays confirme que les trois priorités thématiques de l'ONUDI définies au cours de l'exercice biennal précédent correspondent parfaitement aux priorités de la communauté internationale en matière de développement. Comme ces priorités prennent directement en compte l'objectif du Millénaire relatif à la réduction de la pauvreté et les objectifs fixés par la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, il est clair que les donateurs réagissent de plus en plus positivement aux programmes.

4. Les trois priorités thématiques sont:

- **Atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives:** Par une action directe contre la pauvreté, cette priorité promeut le développement de micro-, petites et moyennes entreprises, le développement de groupements de PME, le développement rural, les agro-industries, la participation des femmes au développement et le programme relatif à l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives.
- **Renforcement des capacités commerciales:** Initiative thématique lancée à la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002 et devant porter sur:
  - a) La mise en place de l'infrastructure technique dont les pays ont besoin pour participer au commerce international au titre des accords de l'OMC (normalisation, qualité, métrologie, accréditation, certification);et
  - b) Le renforcement des secteurs d'exportation clefs, en vue d'accroître leurs capacités d'offre et d'exportation.
- **Énergie et environnement:** Dans le domaine de l'énergie, l'action de l'ONUDI est axée à la fois sur les sources d'énergie renouvelables et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle. Le programme relatif à l'environnement regroupe essentiellement les programmes financés par le

Protocole de Montréal et par le Fonds pour l'environnement mondial (principalement sur les polluants organiques persistants, les eaux internationales et les changements climatiques) et le programme ONUDI/PNUE pour une production plus propre financé par les pays donateurs.

5. En outre, et le plus souvent dans le cadre d'activités menées à l'échelle du système des Nations Unies et dans le cadre de son mandat et de ses domaines de spécialisation, l'ONUDI participera aux projets et programmes portant sur la sécurité humaine dans des situations de sortie de crise. Elle recensera, entre autres, les besoins en matière de relèvement industriel et déterminera les interventions requises, en particulier les activités concrètes de relèvement et de reconstruction des industries et des infrastructures essentielles qui contribuent à la satisfaction des besoins fondamentaux, et de promotion des activités génératrices de revenus dans le cadre des modules de services.

6. Chaque priorité thématique est clairement définie et circonscrite, et tient compte des apports de plusieurs services et modules de services. Ce processus de définition des activités et d'élaboration des approches intégrées et des outils spécialisés correspondants se poursuivra pendant l'exercice biennal en cours. Il devrait permettre d'articuler de plus en plus les programmes intégrés autour de l'une des priorités thématiques et de concentrer les efforts sur le financement pour accroître l'impact et la visibilité.

### III. Développement de partenariats

7. Outre l'accent mis sur trois priorités internationales en matière de développement, l'ONUDI affine la définition de ses domaines d'activité et précise ceux sur lesquels son action ne devra normalement pas porter. Actuellement, les efforts les plus importants sont axés sur le commerce et l'énergie; des actions sont en cours dans les autres domaines prioritaires de manière à les définir plus clairement. Cette démarche de ciblage permet à l'Organisation de concentrer ses efforts sur ses atouts. Par ailleurs, afin de répondre aux exigences des États Membres avec une solution globale, l'ONUDI collabore étroitement avec des organisations qui ont un mandat complémentaire. Pendant l'exercice biennal en cours, elle poursuivra son partenariat avec les organisations dont les mandats sont le plus directement en adéquation avec ses priorités thématiques et consolidera les partenariats déjà formalisés, y compris avec l'OMC dans le cadre du renforcement des capacités commerciales, le PNUE dans le cadre de l'environnement (programme pour une production plus propre) et en tant que membre du groupe d'organismes associés au Pacte mondial, chargé des petites et moyennes entreprises.

8. De même, pendant l'exercice biennal en cours, des consultations sont prévues avec la FAO, l'AIEA, le BIT et l'UNESCO, ainsi qu'avec certaines organisations partenaires non gouvernementales et du secteur privé, pour formaliser la coopération par des partenariats stratégiques. Si les partenariats visent essentiellement à créer des synergies et à accroître l'impact des activités, les donateurs devraient en revanche accorder la priorité aux programmes et aux projets qui bénéficient des compétences complémentaires d'organisations coopérant étroitement avec l'ONUDI.

9. L'ONUDI continuera encore à nouer des partenariats stratégiques avec des donateurs et d'autres organisations susceptibles de financer ses programmes et ses projets. Ses efforts seront peut-être axés sur des régions et des thèmes spécifiques. Coopérer étroitement avec des donateurs spécifiques présente l'avantage qu'un accord-cadre unique, simplifié, peut être conclu sur les aspects juridiques, financiers et administratifs du financement, et faciliter ainsi grandement le financement du

projet. Actuellement, quatre accords-cadres de ce type sont en vigueur avec la Commission européenne (novembre 2003), le Ministère du développement international du Royaume-Uni (décembre 2003), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (mars 2006) et la Banque mondiale (mars 2006). Ils ne s'appliquent pas aux pays donateurs qui versent leurs contributions à l'ONUDI sur un compte du Fonds de développement industriel, qui fonctionne selon ses propres règles.

#### **IV. Orientations de la programmation pour l'exercice biennal 2006-2007**

10. Pour l'exercice biennal 2006-2007, la priorité continuera d'être accordée à l'élaboration de programmes et à l'affectation des fonds dont dispose l'Organisation dans les domaines d'activité ci-après:

- a) Programmes intégrés axés sur les trois priorités thématiques;
- b) Programmes régionaux portant sur les priorités thématiques;
- c) Projets autonomes prioritaires dans les pays qui ne disposent pas de programmes intégrés.

Du point de vue des priorités thématiques, la demande d'appui devrait être plus forte dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, mais également en ce qui concerne les activités sous-régionales et les activités relatives aux sources d'énergie (renouvelables).

11. Sur le plan de la répartition géographique, la priorité continuera d'être donnée aux pays les moins avancés et à l'Afrique. Ainsi, l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (IRPCA) a reçu une forte impulsion avec l'adoption par la dix-septième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie (CAMI), le 21 juin 2006 au Caire (Égypte), d'une déclaration qui met l'accent sur l'orientation thématique et sur la détermination des Africains de prendre les choses en main pour mobiliser des fonds pour les programmes qui en résultent.

#### **V. Progrès accomplis dans la mobilisation de fonds**

12. Des progrès importants ont été accomplis en 2005 en ce qui concerne les contributions que versent les pays pour les programmes et les projets de l'ONUDI. Avec le montant net des projets approuvés et financés à l'aide de fonds multilatéraux qui s'est stabilisé à un niveau élevé, cette tendance s'est traduite par une augmentation continue du montant total des ressources mobilisées. Ce niveau devrait pouvoir se maintenir en 2006. Toutefois, avec l'évolution progressive vers des programmes moins nombreux, mais plus importants, qui ont une phase de développement plus longue, la répartition dans le temps des projets approuvés pourrait avoir un impact sur les chiffres annuels. En ce qui concerne l'Afrique en particulier, plusieurs programmes sous-régionaux sont en cours d'élaboration, y compris la deuxième phase du programme de l'UEMOA sur le renforcement des capacités commerciales qui couvrira également d'autres pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En outre, un grand programme de mise à niveau pour les pays de l'UEMOA et un programme de renforcement des capacités pour la Communauté de l'Afrique de l'Est sont en cours d'élaboration et l'Organisation pourrait aussi participer à l'élaboration d'un programme analogue pour la Communauté de développement de l'Afrique australe.

13. Les perspectives de financement des programmes élaborés conjointement par l'ONUDI et l'OMC sont dans une certaine mesure incertaines. Malgré le grand

intérêt manifesté par les donateurs pour la modalité d'élaboration du programme conjoint, les résultats obtenus à ce jour sont en deçà des attentes. Des efforts intenses sont donc en cours pour mobiliser des fonds pour ces programmes.

## VI. Mesures à prendre par le Comité

14. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.32/6-PBC.22/6;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2007 et 2008, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2007 (GC.11/12);

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programmes intégrés, et pour qu'elle apporte son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre efficace des nouvelles initiatives;

e) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer plus activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les programmes intégrés et d'autres activités hautement prioritaires élaborés conjointement, et notamment de contribuer à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris dans le cadre d'accords de partage de coûts, et les fonds provenant de donateurs bilatéraux, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, tout en concourant à faciliter l'accès à ces fonds;

f) Invite instamment les États Membres à coopérer avec l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour lancer et promouvoir de nouvelles initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues et que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue.”